**Procédure à suivre pour des mobilités effectuées**

**vers des pays considérés à risque**

Date de mise à jour : janvier 2021

La procédure est obligatoire pour tous les étudiants se rendant dans un pays classé à risque par le Ministère de l'Europe et des Affaires Étrangères.

Pour savoir si le pays est à risque : <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs>

**NOTICE EXPLICATIVE DE LA DEMANDE D'AVIS**

**SÉCURITÉ STAGE**

La demande d’avis de sécurité vise à prévenir toute prise de risques inconsidérée du stagiaire à l’égard de son intégrité physique et mentale. La complétude des informations est une condition indispensable à une bonne évaluation des risques et à un avis détaillé et adapté.

* La demande d’avis précède la signature de la convention de stage. Elle est rédigée par le stagiaire. Une copie est automatiquement envoyée à son responsable pédagogique.  
    
  Elle doit parvenir au Fonctionnaire Sécurité Défense **au moins 3 semaines avant le départ.**
* La responsabilité de l’Université ne couvre que les déplacements à caractère professionnel. Seules les dates de stage peuvent donc figurer sur une demande d’avis. Ainsi, le stagiaire profitant de l’occasion pour rendre visite à sa famille, ou pour visiter le pays, ne peut faire figurer ces dates dans la demande d’avis. De même, si le stage est coupé en sa moitié par un déplacement à titre privé, deux avis seront nécessaires, le premier courant jusqu’au premier jour du déplacement privé, le second débutant lorsque celui-ci prend fin.
* Chaque déplacement d’une ville à l’autre doit être notifié sur la demande d’avis de mission.
* Le fait de se rendre dans son pays d'origine pour effectuer son stage ne constitue pas un motif valable pour ne pas suivre les recommandations émises à la suite de la demande d'avis.
* **Un numéro de téléphone et un mail sur lesquels le stagiaire peut être joint durant son stage sont indispensables.**
* L’étudiant doit se mettre en relation avec sa mutuelle afin de s’assurer que celle-ci couvre bien son déplacement à l’étranger. **Dans le cas contraire, SU ne peut être tenue pour responsable des incidents qui surviendraient durant la durée du stage**.

Formulaire de demande d’avis :

<https://inscriptions.sorbonne-universite.fr/limefsd/index.php/842941?lang=fr>